

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 3 Mars 2020

convocation du 25/02/2020

Présidente : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames Laurence DUVAL, Agnès SERGENT, Andréa HUE, Séverine PLANTÉ, Carine SOROKA, Monique GAUTIER

Messieurs : Christophe DECLERCQ, Michel TRONEL, Amédée HARDY, Christophe LEROUX, René GOBEAUT, Francis VALLET-DUCLOS, Jean-Claude MORICE

Secrétaire de séance : Carine SOROKA

La Séance est ouverte à 20h05

## **1- Vote du Compte de gestion 2019 :**

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **2- Vote du compte administratif 2019 :**

Sous la présidence de Monsieur DECLERCQ Christophe adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

### *Fonctionnement*

Excédent reporté : 169 183.88 €

Dépenses 385 751.88 €

Recettes 419 587.80 €

Excédent de clôture : 203 019.80 €

### *Investissement*

Excédent reporté : 1 221.03 €

Dépenses 48 263.35 €

Recettes 61 706.75 €

Restes à réaliser en dépenses : 13 000 € travaux dans la cour de l'école (sols souples, maisonnette, toboggan)

Restes à réaliser en recettes : 2 500 € subvention dans le cadre du projet ENIR( école numérique rurale)

Besoin de financement : 22 722.37 €

Hors de la présence de Madame DUVAL, Maire, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le compte administratif du budget communal 2019.

### **3- Affectation des résultats 2019 :**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DECLERCQ Christophe adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	33 835.92 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	169 183.88 €
<b>C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</b>	
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>203 019.80 €</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-12 222.37 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	-10 500.00 €
<b>Besoin de financement (= D+E)</b>	<b>-22 722.37 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>203 019.80 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	22 722.37 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	180 297.43 €

Hors de la présence de Madame DUVAL, Maire, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** l'affectation du résultat ci-dessus.

### **4- Délibération pour engagement d'une facture d'investissement avant le vote du budget 2020 :**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une facture d'investissement est déjà à régler avant le vote du budget 2020 et qu'elle n'était pas prévue en reste à réalisés de 2019.

Il s'agit de la facture de COUSSENS BUREAU à Evreux pour le remplacement de la vitrine d'affichage qui avait été détruite dans l'incendie du chalet et pour laquelle la commune a été indemnisée (compte 2184), pour la somme totale de 448.90 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager les dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020, dans la limite de 10 491.67 € correspondant au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019.

Ces sommes seront reprises et inscrites au Budget Primitif 2020 en surplus des investissements à venir.

### **5- Points sur les commissions :**

#### **2eme phase déploiement de la Fibre :**

Une réunion a eu lieu mardi 3 mars 2020 à 9h30 en présence de Madame le Maire, 3 conseillers municipaux, Mme Annie JACQUES d'Eure Normandie Numérique et la Société Axione pour le déploiement de la fibre sur l'ensemble de la commune.

En effet la deuxième phase du programme d'Eure Normandie Numérique consiste à cheminer la fibre dans l'ensemble des logements du département, et plus prochainement à Canappeville dans les mois prochains. Pour permettre techniquement les raccordements, une nouvelle armoire devra être installée sur la place de l'Eglise. Une simulation sur schéma a été validée par l'ensemble du conseil municipal, pour une armoire de couleur identique à celle existante, d'une hauteur de 2,16m, largeur de 1,60m et profondeur de 0,50m.

Le déploiement de la fibre va se dérouler en plusieurs phases sur notre commune :

- Etude préliminaire de déploiement, soit en souterrain sur les parties avec effacement de réseaux, soit en aérien.
- Réalisation des travaux sur l'ensemble du territoire
- Réception des travaux
- Gel commercial de 3 mois afin de permettre aux opérateurs de se positionner sur le marché
- Possibilité pour les particuliers de se brancher.

### **Communauté de Communes :**

Un débat à eu lieu lors de la dernière assemblée communautaire du 2 mars 2020 pour revoir à la hausse le budget d'entretien des voiries communales, et la part des travaux neufs. Il a été demandé 100 000 € supplémentaires.

### **SERGEP :**

Les statuts proposés par le SERGEP, modifiés et approuvés lors de notre dernière réunion, ont été annulés par la Préfecture. Le prochain mandat devra les retravailler pour de nouveau les approuver.

### **Commission travaux :**

Il y a un trou dans la toiture de l'église suite aux intempéries, l'entreprise DAUPLEY doit intervenir vendredi matin 6 mars 2020, ainsi que sur l'école et la salle polyvalente.

Au terrain multisports 6 muriers ont été plantés par le CBC et les travaux d'aménagement d'une surface couverte sur l'Algéco vont avoir lieu les samedis 7 et 21 mars.

### **Salle polyvalente :**

La commune n'a pas encore obtenu l'accord de la subvention au titre de la DETR 2020, mais il est possible de commencer les travaux d'aménagement pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, sans avoir la certitude d'être éligible.

### **Défibrillateur :**

Notre défibrillateur acheté en 2013 a un souci de batterie, le coût pour une réparation sans garantie de durabilité s'élève à 528€, et le coût d'achat moyen d'un nouveau matériel à 1500€. Il existe aujourd'hui sur le marché des équipements plus performants et adaptés pour être installés en extérieur : accessibles à tous en cas d'urgence. Après discussion, le nouveau conseil prendra la décision et inscrira la dépense au budget 2020.

### **Croix Rouge Le Neubourg :**

Lors de la dernière assemblée, notre représentante y a participé, et pour information, une famille de notre commune a été aidée en 2019 par la distribution de colis alimentaires.

### **SERPN :**

Une dernière réunion aura lieu le 9 mars 2020 pour le vote du compte administratif 2019 et du budget 2020, sur lequel est prévu un emprunt pour le remplacement de certains compteurs et certaines canalisations. Le syndicat ne bénéficie plus de subvention de l'Agence de l'Eau.

Les conseillers délégués ont participé à une réunion organisée par le SERPN pour présenter le site Internet du syndicat, ce qui permet de visualiser notre réseau d'eau et son état. Lors de cette réunion, il a été évoqué le contrôle des bouches à incendies qui doivent être testées tous les trois ans, cela devra être réalisé cette année, une convention est possible avec le syndicat.

Suite à la nouvelle réglementation, toutes maisons ou bâtiments doivent être situés à moins de 200 mètres d'une défense incendie. Le syndicat peut dans ses missions payantes, réaliser un schéma communal de défense, pour faire un état des lieux et nous proposer des solutions.

Le devis pour réaliser un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie s'élève à 1056€ TTC. Il sera étudié pour le prochain budget 2020.

### **SIEGE :**

Il est espéré que le remplacement des points d'éclairage par des lampes LED puisse continuer également sur l'ensemble du réseau.

Nous avons reçu un devis pour le remplacement par des éclairages LED des spots à l'église et des 3 points lumineux de la place. Cela devra être étudié lors de l'élaboration du budget 2020.

### **Syndicat des gymnases :**

La dernière réunion va avoir lieu pour voter le compte administratif et le budget de 2020. Une visite des travaux du gymnase Paul Morin de Louviers sera prochainement organisée.

**La séance est levée à 22h45.**